



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/80/31
19 octobre 2017

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quatre-vingtième réunion
Montréal, 13-17 novembre 2017

PROPOSITION DE PROJET : BAHAMAS (LES)

Le présent document comprend les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, PNUE/ONUDI troisième tranche)

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET - PROJETS PLURIANNUELS

Bahamas (Les)

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE (principale), ONUUDI	65 ^e	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (annexe C, groupe I)	Année : 2016	3,74 (tonnes PAO)
--	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)							Année : 2016		
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					4,13				4,13

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	4,8	Point de départ des réductions globales durables :	4,8
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	1,68	Restante :	3,13

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2017	2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,3	0,2	0,5
	Financement (\$US)	65 738	35 001	100 739
ONUUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,2		0,2
	Financement (\$US)	39 052		39 052

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2013	2015	2016	2017*	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	4,81	4,81	4,33	4,33	4,33	4,33	4,33	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	4,81	4,81	4,33	4,33	4,33	4,33	4,33	s.o.
Financement convenu (\$US)	PNUE	Coûts de projet	18 200	49 550	0	58 175	0	0	0	30 975	156 900
		Coûts d'appui	2 366	6 442	0	7 563	0	0	0	4 026	20 397
	ONUUDI	Coûts de projet	105 128	10 464	0	35 828	0	0	0	0	151 420
		Coûts d'appui	9 462	942	0	3 224	0	0	0	0	13 628
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)	Coûts de projet		123 328	60 014	0	0	0	0	0	0	183 342
	Coûts d'appui		11 828	7 384	0	0	0	0	0	0	19 212
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$US)	Coûts de projet		0	0	0	0	94 003	0	0	0	94 003
	Coûts d'appui		0	0	0	0	10 787	0	0	0	10 787

* La troisième tranche devait être présentée en 2016

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement des Bahamas, le PNUE, à titre d'agence d'exécution principale, a soumis une demande de financement concernant la troisième tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) (phase I), pour un coût total de 104 790 \$US, comprenant 58 175 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 7 563 \$US pour le PNUE, et 35 828 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 3 224 \$US pour l'ONUDI¹. La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2018-2020.

Rapport sur la consommation de HCFC

Consommation de HCFC

2. Le gouvernement des Bahamas a déclaré une consommation de 3,74 tonnes PAO (68,00 tm) de HCFC en 2016, soit un niveau 22 pour cent inférieur à la valeur de référence. La consommation de HCFC pour 2012-2016 figure au tableau 1 ci-après.

Tableau 1. Consommation de HCFC aux Bahamas (données de l'article 7 pour 2012-2016)

HCFC-22	2012	2013	2014	2015	2016	Référence
Tonnes métriques (tm)	49,6	49,45	49,27	64,00	68,00	87,3
Tonnes PAO	2,73	2,72	2,71	3,52	3,74	4,8

3. Toute la consommation de HCFC dans le pays concerne le secteur de la réfrigération et de la climatisation (RAC). En 2015, la consommation de HCFC a augmenté de 29,3 pour cent par rapport aux années précédentes, en raison d'importations supplémentaires de la part de nouveaux importateurs, l'UNO n'ayant pas émis de quotas individuels pour les importateurs et les entreprises. Les données d'importation indiquent qu'il n'y a pas de marché des mélanges aux Bahamas. Les faibles prix et la disponibilité constante du HCFC-22 demeurent un obstacle aux efforts nationaux d'élimination des HCFC. L'équipement à base de HCFC est toutefois graduellement remplacé sur les marchés locaux par le R-410A et d'autres HFC.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

4. Le gouvernement des Bahamas a déclaré au départ une consommation sectorielle de HCFC de 4,13 tonnes PAO dans le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays pour 2016, valeur qui ne correspond pas aux données communiquées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal (3,74 tonnes PAO). Le PNUE a souligné que cet écart était attribuable à deux ordonnances d'application d'importation supplémentaires, dont une a été ultérieurement annulée, ce qui a eu pour effet de réduire les importations totales de SAO de 0,39 tonne PAO (7,09 tm). Les données du programme de pays ont été mises à jour en conséquence. Afin d'éviter cette situation à l'avenir, le gouvernement a éliminé le nouveau processus d'application et institué des quotas individuels pour les entreprises.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement était en train de mettre en place un système d'octroi de licences et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC pour 2016 s'élevait à 3,74 tonnes PAO. Même si celle-ci est inférieure aux seuils fixés en vertu du Protocole de Montréal, elle a augmenté entre 2014 et 2016.

¹ Conformément à la lettre du 15 septembre 2017 adressée par le ministère du Logement et de l'Environnement au Secrétariat.

6. De 2013 à 2016, les permis et les licences d'importation de HCFC ont été délivrés selon le principe du « premier arrivé, premier servi » et aucun quota spécifique n'a été émis pour les importateurs établis. Un système d'octroi de quotas touchant les importateurs est toutefois en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017. Le rapport de vérification a recommandé des quotas stricts uniquement pour les utilisateurs enregistrés.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

7. Le commerce des HCFC est réglementé par le Règlement relatif au Protocole de Montréal (Système d'octroi de licences d'importation et d'exportation pour les substances réglementées) (chapitre 216A) et la Loi sur la gestion des douanes (Amendement) de 2013. Le ministère des Douanes et des Droits d'accise des Bahamas est chargé d'appliquer le Règlement et de communiquer les données aux fins de conformité à l'Unité nationale d'ozone (UNO).

8. Les Bahamas ont mis en place un système de licences et de quotas exécutoire qui assure le respect du calendrier d'élimination des HCFC. C'est le Service de la salubrité de l'environnement (DEHS) relevant du ministère du Logement et de l'Environnement qui est responsable d'établir et de surveiller les quotas d'importation des HCFC par substance et de les affecter aux importateurs enregistrés, selon leur part de marché des cinq dernières années et les limites de consommation fixées en vertu du Protocole.

Secteur de l'entretien des appareils de réfrigération

9. La mise en œuvre de la deuxième tranche a été prolongée de plus de deux ans en raison de la réorganisation du gouvernement, ce qui a également retardé le décaissement des fonds. Le projet visant à créer un centre de récupération, recyclage et remise en état, prévu au titre du PGEH, n'a jamais démarré faute d'un appui suffisant de la part des intervenants. La plupart des activités prévues dans le cadre de la deuxième tranche et décrite ci-après ont été menées à bien :

- a) Huit séances de formation sur les pratiques exemplaires d'entretien, y compris la manipulation en toute sécurité des frigorigènes, ont été organisées à l'intention de 130 techniciens;
- b) Des équipements et outils, y compris des thermomètres infrarouges, des outils de torçage, des balances numériques, des adaptateurs à hydrocarbures, des identificateurs de frigorigène, des pompes à vide, et des vannes perforatrices de lignes, ont été livrés à l'Institut technique et professionnel des Bahamas (BTVI) et à la Société des ingénieurs en réfrigération (RSES). La distribution de ce matériel a été appuyée par un atelier de deux jours sur la sécurité des frigorigènes à l'intention de 60 techniciens, ainsi que par des exercices pratiques; et
- c) L'information sur la mise en œuvre du Protocole de Montréal a été communiquée à tous les importateurs enregistrés.

Unité de mise en œuvre et de suivi du projet (PMU)

10. On avait d'abord chargé un coordonnateur national de mettre en œuvre toutes les activités prévues au titre du PGEH. En mai 2012, c'est le directeur du DEHS qui est devenu responsable des fonctions de coordination et l'UNO qui a joué le rôle de la PMU, en assurant la surveillance et l'orientation courantes de la mise en œuvre.

Niveau de décaissement

11. En date d'octobre 2017, sur le montant de 183 342 \$US approuvé jusqu'ici, 148 537 \$US ont été décaissés (33 200 \$US pour le PNUE et 115 337 \$US pour l'ONUDI), comme le montre le tableau 2. Le solde, qui s'élève à 34 805 \$US, sera décaissé en 2017-2018.

Tableau 2. Rapport financier sur la phase I du PGEH pour les Bahamas (\$US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUE	18 200	18 200	49 550	15 000	67 750	33 200
ONUDI	105 128	105 128	10 464	10 209	115 592	115 337
Total	123 328	123 328	60 014	25 209	183 342	148 537
Taux de décaissement (%)	100		42		81	

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

12. Les activités ci-après seront mises en œuvre au cours de la période 2018-2020 :

- a) Formation d'agents des douanes sur l'application de la Loi sur le Protocole de Montréal de 2006 (PNUE) (41 875 \$US);
- b) Formation de 60 techniciens sur la manipulation en toute sécurité du R-410A et de frigorigènes de remplacement, et de cinq autres instructeurs sur la manipulation en toute sécurité des frigorigènes de remplacement (solde de la tranche précédente);
- c) Organisation de quatre ateliers de formation et fourniture d'équipement et d'outils d'entretien supplémentaires en vue de faciliter les bonnes pratiques d'entretien des appareils RAC (ONUDI) (35 828 \$US);
- d) Organisation d'ateliers à l'intention des techniciens, importateurs et autres parties prenantes sur la demande de frigorigènes, l'échange d'information sur les technologies émergentes et les meilleures approches pour respecter les objectifs du Protocole de Montréal; accroissement de la sensibilisation à la mise en œuvre du PGEH, et de sa visibilité; ainsi qu'aux avantages procurés par les gaz de remplacement et les gaz respectueux du climat (PNUE) (3 000 \$US); et
- e) Coordination et surveillance de toutes les activités se rapportant au PGEH (PNUE) (13 300 US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**OBSERVATIONS**Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH*Cadre juridique*

13. Le PNUE a précisé qu'un système de quotas pour les importateurs existants est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Ces quotas devraient permettre de réduire les importations de SAO aux Bahamas d'au moins 20 pour cent par rapport aux limites établies par le Protocole de Montréal (4,33 tonnes PAO), soit 3,47 tonnes PAO (63 tm) en 2017. L'UNO surveillera l'application du nouveau système, afin d'assurer son efficacité et le respect des dispositions du Protocole, et fera rapport à ce sujet.

14. Alors que le système d'octroi de licences et de quotas a permis au pays de satisfaire ses objectifs de réduction de la consommation jusqu'ici, le gouvernement envisage de conserver le système en 2018, afin d'y inclure les frigorigènes les plus fréquemment utilisés, notamment les HFC, les mélanges à base de HFC et les hydrocarbures (HC-290 et HC-600A). Cela aurait un impact sur l'introduction de frigorigènes de remplacement et diminuerait les risques d'importations illicites.

15. Le PNUE a fait par ailleurs savoir que le gouvernement voudrait interdire l'équipement à base de HCFC-22, augmenter les droits sur les HCFC et abaisser les droits sur les importations de frigorigènes de remplacement, afin d'inciter les marchés locaux à utiliser ces derniers. Celui-ci envisage de nouvelles activités, comme l'étiquetage relatif à l'efficacité énergétique et le renforcement des capacités du Service des douanes, dans le but d'éviter les écarts de données et les erreurs de classification.

Secteur de l'entretien des appareils de réfrigération

16. Le projet pilote visant à évaluer, suivre et convertir deux systèmes de climatisation aux hydrocarbures (HC) au sein du DEHS a été retardé en raison de l'impossibilité de trouver un fournisseur dans la région. Le R-22a, importé des États-Unis d'Amérique, a été sélectionné comme frigorigène de remplacement. Le Secrétariat s'est dit préoccupé par la proposition d'utiliser du R-22a (frigorigène à base d'hydrocarbure avec droit de propriété). Il a rappelé au PNUE la décision de l'EPA (United States Environmental Protection Agency) du 3 janvier dernier sur l'inacceptabilité du R-22a et de certains frigorigènes inflammables pour la reconversion des systèmes de climatisation bibloc et des pompes à chaleur, ainsi que la décision concernant les reconversions² aux frigorigènes inflammables et toxiques des appareils initialement conçus pour des substances ininflammables. À l'issue du débat, le PNUE a indiqué qu'étant donné la décision de l'EPA sur le R-22a, on procéderait à une étude destinée à trouver les meilleures options possible, et que toute activité de reconversion devrait tenir compte des recommandations de cette étude.

17. Alors que le centre de récupération, recyclage et remise en état proposé n'a pas été mis sur pied en raison d'un manque d'appui de la part des intervenants, le PNUE a expliqué qu'on avait acheté des machines de récupération et des bombonnes pour les centres de formation, et que 300 techniciens avaient reçu une formation sur la gestion de la réfrigération, y compris la récupération et le recyclage. D'autres formations sur la récupération et le recyclage seront organisées au cours de la phase II. Ces mesures ainsi que la formation sur la réduction et la prévention des fuites permettront de faire diminuer la consommation de HCFC-22.

Conclusion

18. Malgré un certain retard au niveau de la mise en œuvre des activités, le gouvernement a fait des progrès notables, notamment en ce qui a trait à la formation de 130 techniciens pour aux fins de certification (au lieu des 90 prévus à l'origine); les formations ont porté sur les pratiques exemplaires en matière de récupération et de recyclage; des outils et de l'équipement ont été fournis au BTVI et à la RSES, lesquels contribuent à la durabilité des activités de formation. Des progrès ont été accomplis, notamment au niveau de l'application de nouvelles mesures d'émission de quotas, et l'ensemble des activités maintenant prévues pour la troisième tranche appuieront les efforts nationaux en vue de respecter les objectifs de réduction de la consommation de HCFC en vertu du Protocole de Montréal.

RECOMMANDATION

19. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) (phase I) aux Bahamas. Il recommande en outre l'approbation globale de la troisième tranche de la

² Décisions 72/17 et 73/34.

phase I du PGEH, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2018-2020 correspondant, aux niveaux de financement figurant au tableau ci-après :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	58 175	7 563	PNUE
b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	35 828	3 224	ONUDI
